

**FICHE D'AUTO – EVALUATION**  
**Bourses de mobilité à l'étranger pour l'année**  
**scolaire 2020-2021**

Cette fiche permet de déterminer le montant de la bourse qui peut être attribué au candidat retenu par la commission ministérielle.

Le montant de la bourse allouée est déterminé en fonction de la situation de la famille, **exprimée en points de charge**, et de ses **ressources**.

**SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :**

Entourez le nombre de points correspondant à votre situation

	points de charge
1 enfant à charge	<b>5</b>
2 enfants à charge	<b>6</b>
3 enfants à charge	<b>7</b>
4 enfants à charge ou plus	<b>8</b>
Points supplémentaires pour candidat boursier de lycée au titre de l'année scolaire en cours	<b>+ 2</b>

<b>Faites le total des points de charge correspondant à votre situation :</b>	
---	--

**RESSOURCES DE LA FAMILLE :**

reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt 2019 sur le revenu de 2018.

<b>REVENU FISCAL DE REFERENCE (RFR):</b>		€
--	--	---

En fonction du quotient que vous avez obtenu (RFR/nombre de points), le tableau ci-dessous vous permettra, **à titre indicatif**, de déterminer le montant de la bourse qui pourra vous être alloué.

La bourse minimum couvre les frais de scolarité et de demi-pension et la bourse la plus élevée couvre la totalité du coût global de la scolarité.

			<b>A titre indicatif</b>						
			<b>montant annuel de la bourse 2020-2021</b>						
			Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande	Lycée français Charles de Gaulle de	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne	
RFR/points de charge			€	€	€	€	€	€	
0	à	2887	Echelon 6	15 330	19 660	26 610	14 890	17 080	15 720
2888	à	4513	Echelon 5	12 910	16 110	22 090	12 530	13 880	13 000
4514	à	6140	Echelon 4	11 390	13 820	18 320	11 050	11 880	11 300
6141	à	7563	Echelon 3	9 880	11 530	15 030	9 570	9 890	9 600
7564	à	8784	Echelon 2	8 750	9 820	12 570	8 470	8 390	8 320
8785	à	plus	Echelon 1	7 760	8 210	10 190	7 510	7 090	7 220

Les élèves titulaires d'une bourse au mérite, au titre de l'année scolaire en cours, gardent le bénéfice de cette aide durant leur scolarité à l'étranger : le montant annuel de la bourse au mérite se rajoute aux montants ci-dessus.